

INVESTISSEMENTS, DETTES et BUDGET

Dans le cadre de notre conception de la Démocratie locale, afin de faire vivre l'article 14 de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789 sur laquelle s'appuie notre CONSTITUTION de 1958. (« Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »), vous trouverez ci-dessous les budgets d'investissements (dépenses) 2011, 2012 et 2013 de Maurepas en Million d'euro (M€).

Ceux-ci représentent, en moyenne annuelle lissée, un peu moins de 10M€ par an.

	2011 (M€)	2012 (M€)	2013 (M€)	
Immobilisations incorporelles	0,067	0,038	0,104	
Subventions d'équipements versés	0,129	0,172	0,693	
Immobilisations corporelles (bât. scolaires et publics, réseaux voirie,...)	3,220	3,378	6,293	
Immobilisations en cours	0,025	0,282	0,910	
Total des opérations d'équipement	1,674	3,970	4,062	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5,116	7,842	12,061	
Emprunts et dettes assimilées	2,489	1,279	1,385	<i>**dont 4,945M€ de restes à réaliser- report</i>
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	2,490	1,279	1,435	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7,605	9,121	13,501**	

Les principales opérations réalisées ces trois dernières années sont issues d'un choix politique.

OPERATIONS (K€):	2011 (réalisé)	2012 (réalisé)	Dépenses cumulées 1/1/2013	Reste à réaliser 2012	voté 2013 (primitif)	TOTAL DEPENSES (K€)
Café de la plage	302,868	1633,662	2007.130	972.270	20.000	2999
1000 club	15,619	728,096	763.331	282.669		1046
Terrain synthétique stade					717,000	717
Aire des gens du voyage la Picterie		736,954	1410.944	82.457		1493
Pole solidarité petite enfance		719,744	753.036	99.084	2,000	854
square mâconnais charolais	260,45		978			978
RD13		24,52	24,518	53.521	1103,000	1181
Jardins familiaux		15,16	15.162	52.757	550,000	618
Extension du cimetière	394,844	3.763	664.705	14.295		679
Aménagement boulevard de la Loire			163			163
Allée d'Auxois/Parvis Hôtel de Ville			819			819

La concrétisation d'investissements pour répondre aux besoins exprimés par la population:

- ✓ nécessite, suivant l'ampleur des sommes engagées, le recours à l'emprunt, ce qui induit une charge financière.
- ✓ conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement sur les budgets des années suivantes.
- ✓ Au 31 décembre 2012, la dette de notre commune s'élevait à 6.44M€ (moins de 20% du budget de fonctionnement), soit 338€ par habitant. Le tableau ci-dessous permet de la comparer à celles de communes avoisinantes des deux intercommunalités SQY et Etangs. (Source Proxiti)

COMMUNES	LES ESSARTS LEROI Etangs	COIGNIERES Etangs	LE PERRAY Etangs	MAUREPAS Etangs	LES BRE- VIAIRES Etangs	ELANCOURT SQY	LA VERRIERE SQY
DETTE PAR HABITANT	1076€	686€	374€	338€	328€	240€	0€ Depuis 2008

Notre niveau d'endettement, issu de la gestion de l'équipe sortante, est à un niveau qui permet une certaine marge de manœuvre.

- ✓ Les défis de la prochaine mandature en termes d'investissements seront importants:
- ✓ d'abord honorer les engagements de l'équipe précédente. Nous citerons par exemple le doublement du pont Schuler, le gymnase du Bois,...
- ✓ Investir pour répondre aux besoins exprimés par la population. Par exemple : maison des associations, crèches intercommunales, structures et locaux favorables, à l'emploi et à la satisfaction de besoins de proximité, ensemble intergénérationnel, développement de l'économie sociale,
- ✓ Investir pour renouveler des équipements en fin de vie. Par exemple la piscine (coût très important),.....


Comme chacun peut s'en rendre compte, les moyens financiers nécessaires sont considérables et dépassent les possibilités factuelles. Alors que fait-on ?


- ✓ Hiérarchisation des priorités en concertation avec la population de Maurepas ?
- ✓ Augmentation des ressources ?
- ✓ Et/ou on emprunte et augmentation de la charge financière ?
- ✓ Et/ou réduction du coût pour Maurepas, à la part qui incombe à la ville, en favorisant une approche, au cas par cas, avec l'intercommunalité des Etangs* (Maurepas, Coignières, les Essarts, Le Perray, Les Bréviaires) et/ou une coopération avec les communes limitrophes (Elancourt, La Verrière, Coignières, Jouars Pontchartrain, Le Tremblay et Saint Rémy-l'Honoré) ?


Certains d'entre vous entendent parler de la communauté de communes des Etangs pour la première fois. Il faut savoir que cette création est une conséquence de la loi Sarkozy-Fillon du 16 décembre 2010. Suite à la proposition préfectorale, du 19 décembre 2011, de rejoindre Saint-Quentin en Yvelines et faute d'entente entre les municipalités concernées, la commission préfectorale a imposé la communauté de communes des Etangs pour 6 ans. Ses domaines de compétences, du moins au début, sont les ordures ménagères, les aires pour les gens du voyage, la petite enfance et ultérieurement les tableaux numériques ! (un peu ubuesque, non ?) Question: avez-vous été consultés ? Et après ces 6 ans ? Encore un bel exemple d'absence de Démocratie locale coopérative.


Il nous semble important que nos concitoyens sachent quels sont les choix des uns et des autres, en toute clarté et sans démagogie, et qu'ils puissent donner leur avis.


Notre démarche de clarté, sans démagogie, en partant de la réalité du budget 2013, a suscité votre attention, vous intéresse. Vous vous posez des questions ? Vous souhaitez en savoir plus, participer à ce processus démocratique? Tous les documents en notre possession sont à votre disposition. Alors contactez-nous. Discutons-en...

 **Jean-Claude Rolland:** jrollandrjc@aol.com

 06 30 40 52 04

 **Alain Février:** alain.fevrier2@wanadoo.fr

 municipales.maurepas@orange.fr

 **Rendez-vous tous les samedis matins sur le marché de 10h à 12H**

La semaine prochaine: ENSEIGNEMENT et FORMATION